

Equity Markets

22 janvier 2019

Phoenix Trimestriel Euro Stoxx 50 Janvier 2019

Internal Ref: TV-43090 P-Code: TBD

Type d'instrument :	Obligation de Droit Français (<i>émise sous le programme d'émission d'Obligations de 20 000 000 000 d'euros de l'Emetteur</i>)					
Emetteur :	Natixis Structured Issuance SA 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg LEI : 549300YZ10WOWPBDW20					
Notation de l'Emetteur :	Aucune notation n'a été attribuée à l'émetteur mais son garant fait l'objet d'une notation (voir ci-dessous).					
Agent de Calcul :	NATIXIS Département Agent de Calcul, 40 avenue des Terroirs de France, 75012 Paris, France					
Agent Payeur Principal :	BNP Paribas Securities Services 3, rue d'Antin, 75002 Paris, France					
Garant :	NATIXIS 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris, France					
Notation du garant :	Standard & Poor's: A+ / Moody's: A1 / Fitch: A					
Agent Placeur :	NATIXIS					
Code ISIN:	FR0013399250					
Code Commun:	194349459					
Devise :	EUR					
Sous-Jacent :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indice Multi-Bourse</th> <th>Code Bloomberg</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Euro Stoxx 50®</td> <td>SX5E index</td> </tr> </tbody> </table>		Indice Multi-Bourse	Code Bloomberg	Euro Stoxx 50®	SX5E index
Indice Multi-Bourse	Code Bloomberg					
Euro Stoxx 50®	SX5E index					
Sponsor de l'Indice :	STOXX Limited					
Marché :	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.					
Marché Lié :	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.					
Montant Nominal Total :	EUR 350 000					
Valeur Nominale :	EUR 1 000					
Prix d'Emission :	100,00%					
Date de Conclusion :	22 janvier 2019					
Date de Détermination Initiale :	22 janvier 2019					

EQUITY MARKETS

Date d'Emission :	12 février 2019																																																																																																																																																						
Date d'Evaluation :	22 janvier 2029																																																																																																																																																						
Date d'Echéance :	29 janvier 2029																																																																																																																																																						
Coupon	<p>Si à une des Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t) ou à la Date d'Evaluation, le niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul est égal ou supérieur à la Barrière de Phoenix, alors chaque Obligation distribuera à la Date de Paiement de Coupon qui suit immédiatement la Date d'Observation (t) ou la Date d'Evaluation, un coupon payé en Devise égal à :</p> <p style="text-align: center;">Valeur Nominale x 1,50%</p>																																																																																																																																																						
Barrière de Phoenix :	80,00% de son Niveau Initial (i.e. 2 490,24 pts).																																																																																																																																																						
Date de Paiement de Coupon :	Désigne chaque Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) et la Date d'Echéance.																																																																																																																																																						
Remboursement Automatique Anticipé :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>t</th> <th>Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>23 avril 2019</td><td>30 avril 2019</td><td>Non Applicable</td></tr> <tr><td>2</td><td>22 juillet 2019</td><td>29 juillet 2019</td><td>Non Applicable</td></tr> <tr><td>3</td><td>22 octobre 2019</td><td>29 octobre 2019</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>4</td><td>22 janvier 2020</td><td>29 janvier 2020</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>5</td><td>22 avril 2020</td><td>29 avril 2020</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>6</td><td>22 juillet 2020</td><td>29 juillet 2020</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>7</td><td>22 octobre 2020</td><td>29 octobre 2020</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>8</td><td>22 janvier 2021</td><td>29 janvier 2021</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>9</td><td>22 avril 2021</td><td>29 avril 2021</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>10</td><td>22 juillet 2021</td><td>29 juillet 2021</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>11</td><td>22 octobre 2021</td><td>29 octobre 2021</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>12</td><td>24 janvier 2022</td><td>31 janvier 2022</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>13</td><td>22 avril 2022</td><td>29 avril 2022</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>14</td><td>22 juillet 2022</td><td>29 juillet 2022</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>15</td><td>24 octobre 2022</td><td>31 octobre 2022</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>16</td><td>23 janvier 2023</td><td>30 janvier 2023</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>17</td><td>24 avril 2023</td><td>2 mai 2023</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>18</td><td>24 juillet 2023</td><td>31 juillet 2023</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>19</td><td>23 octobre 2023</td><td>30 octobre 2023</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>20</td><td>22 janvier 2024</td><td>29 janvier 2024</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>21</td><td>22 avril 2024</td><td>29 avril 2024</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>22</td><td>22 juillet 2024</td><td>29 juillet 2024</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>23</td><td>22 octobre 2024</td><td>29 octobre 2024</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>24</td><td>22 janvier 2025</td><td>29 janvier 2025</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>25</td><td>22 avril 2025</td><td>29 avril 2025</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>26</td><td>22 juillet 2025</td><td>29 juillet 2025</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>27</td><td>22 octobre 2025</td><td>29 octobre 2025</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>28</td><td>22 janvier 2026</td><td>29 janvier 2026</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>29</td><td>22 avril 2026</td><td>29 avril 2026</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>30</td><td>22 juillet 2026</td><td>29 juillet 2026</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>31</td><td>22 octobre 2026</td><td>29 octobre 2026</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>32</td><td>22 janvier 2027</td><td>29 janvier 2027</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>33</td><td>22 avril 2027</td><td>29 avril 2027</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>34</td><td>22 juillet 2027</td><td>29 juillet 2027</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>35</td><td>22 octobre 2027</td><td>29 octobre 2027</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>36</td><td>24 janvier 2028</td><td>31 janvier 2028</td><td>100,00%</td></tr> </tbody> </table>			t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)	1	23 avril 2019	30 avril 2019	Non Applicable	2	22 juillet 2019	29 juillet 2019	Non Applicable	3	22 octobre 2019	29 octobre 2019	100,00%	4	22 janvier 2020	29 janvier 2020	100,00%	5	22 avril 2020	29 avril 2020	100,00%	6	22 juillet 2020	29 juillet 2020	100,00%	7	22 octobre 2020	29 octobre 2020	100,00%	8	22 janvier 2021	29 janvier 2021	100,00%	9	22 avril 2021	29 avril 2021	100,00%	10	22 juillet 2021	29 juillet 2021	100,00%	11	22 octobre 2021	29 octobre 2021	100,00%	12	24 janvier 2022	31 janvier 2022	100,00%	13	22 avril 2022	29 avril 2022	100,00%	14	22 juillet 2022	29 juillet 2022	100,00%	15	24 octobre 2022	31 octobre 2022	100,00%	16	23 janvier 2023	30 janvier 2023	100,00%	17	24 avril 2023	2 mai 2023	100,00%	18	24 juillet 2023	31 juillet 2023	100,00%	19	23 octobre 2023	30 octobre 2023	100,00%	20	22 janvier 2024	29 janvier 2024	100,00%	21	22 avril 2024	29 avril 2024	100,00%	22	22 juillet 2024	29 juillet 2024	100,00%	23	22 octobre 2024	29 octobre 2024	100,00%	24	22 janvier 2025	29 janvier 2025	100,00%	25	22 avril 2025	29 avril 2025	100,00%	26	22 juillet 2025	29 juillet 2025	100,00%	27	22 octobre 2025	29 octobre 2025	100,00%	28	22 janvier 2026	29 janvier 2026	100,00%	29	22 avril 2026	29 avril 2026	100,00%	30	22 juillet 2026	29 juillet 2026	100,00%	31	22 octobre 2026	29 octobre 2026	100,00%	32	22 janvier 2027	29 janvier 2027	100,00%	33	22 avril 2027	29 avril 2027	100,00%	34	22 juillet 2027	29 juillet 2027	100,00%	35	22 octobre 2027	29 octobre 2027	100,00%	36	24 janvier 2028	31 janvier 2028	100,00%
t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)																																																																																																																																																				
1	23 avril 2019	30 avril 2019	Non Applicable																																																																																																																																																				
2	22 juillet 2019	29 juillet 2019	Non Applicable																																																																																																																																																				
3	22 octobre 2019	29 octobre 2019	100,00%																																																																																																																																																				
4	22 janvier 2020	29 janvier 2020	100,00%																																																																																																																																																				
5	22 avril 2020	29 avril 2020	100,00%																																																																																																																																																				
6	22 juillet 2020	29 juillet 2020	100,00%																																																																																																																																																				
7	22 octobre 2020	29 octobre 2020	100,00%																																																																																																																																																				
8	22 janvier 2021	29 janvier 2021	100,00%																																																																																																																																																				
9	22 avril 2021	29 avril 2021	100,00%																																																																																																																																																				
10	22 juillet 2021	29 juillet 2021	100,00%																																																																																																																																																				
11	22 octobre 2021	29 octobre 2021	100,00%																																																																																																																																																				
12	24 janvier 2022	31 janvier 2022	100,00%																																																																																																																																																				
13	22 avril 2022	29 avril 2022	100,00%																																																																																																																																																				
14	22 juillet 2022	29 juillet 2022	100,00%																																																																																																																																																				
15	24 octobre 2022	31 octobre 2022	100,00%																																																																																																																																																				
16	23 janvier 2023	30 janvier 2023	100,00%																																																																																																																																																				
17	24 avril 2023	2 mai 2023	100,00%																																																																																																																																																				
18	24 juillet 2023	31 juillet 2023	100,00%																																																																																																																																																				
19	23 octobre 2023	30 octobre 2023	100,00%																																																																																																																																																				
20	22 janvier 2024	29 janvier 2024	100,00%																																																																																																																																																				
21	22 avril 2024	29 avril 2024	100,00%																																																																																																																																																				
22	22 juillet 2024	29 juillet 2024	100,00%																																																																																																																																																				
23	22 octobre 2024	29 octobre 2024	100,00%																																																																																																																																																				
24	22 janvier 2025	29 janvier 2025	100,00%																																																																																																																																																				
25	22 avril 2025	29 avril 2025	100,00%																																																																																																																																																				
26	22 juillet 2025	29 juillet 2025	100,00%																																																																																																																																																				
27	22 octobre 2025	29 octobre 2025	100,00%																																																																																																																																																				
28	22 janvier 2026	29 janvier 2026	100,00%																																																																																																																																																				
29	22 avril 2026	29 avril 2026	100,00%																																																																																																																																																				
30	22 juillet 2026	29 juillet 2026	100,00%																																																																																																																																																				
31	22 octobre 2026	29 octobre 2026	100,00%																																																																																																																																																				
32	22 janvier 2027	29 janvier 2027	100,00%																																																																																																																																																				
33	22 avril 2027	29 avril 2027	100,00%																																																																																																																																																				
34	22 juillet 2027	29 juillet 2027	100,00%																																																																																																																																																				
35	22 octobre 2027	29 octobre 2027	100,00%																																																																																																																																																				
36	24 janvier 2028	31 janvier 2028	100,00%																																																																																																																																																				

	<table border="1"> <tr> <td>37</td> <td>24 avril 2028</td> <td>2 mai 2028</td> <td>100,00%</td> </tr> <tr> <td>38</td> <td>24 juillet 2028</td> <td>31 juillet 2028</td> <td>100,00%</td> </tr> <tr> <td>39</td> <td>23 octobre 2028</td> <td>30 octobre 2028</td> <td>100,00%</td> </tr> </table>	37	24 avril 2028	2 mai 2028	100,00%	38	24 juillet 2028	31 juillet 2028	100,00%	39	23 octobre 2028	30 octobre 2028	100,00%
37	24 avril 2028	2 mai 2028	100,00%										
38	24 juillet 2028	31 juillet 2028	100,00%										
39	23 octobre 2028	30 octobre 2028	100,00%										
	<p>Si à la Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t) le niveau de l'Indice, à l'Heure d'Évaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à cette date, est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Automatique Anticipé, alors l'intégralité des Obligations, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) correspondante et le Montant de Remboursement Automatique Anticipé par Obligation payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).</p>												
Niveau de Remboursement Automatique Anticipé :	100,00% du Niveau Initial												
Niveau Initial :	Désigne le niveau de l'Indice à l'Heure d'Évaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date de Détermination Initiale. (i.e. 3 112,80 pts)												
Montant de Remboursement Final :	<p>Le Montant de Remboursement Final par Obligation payable à la Date d'Échéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :</p> <p>Cas 1 : Si l'Événement Activant n'a pas eu lieu :</p> $\text{Valeur Nominale} \times 100\%$ <p>Cas 2 : Si l'Événement Activant a eu lieu :</p> $\text{Valeur Nominale} \times (100\% - P)$ <p>Avec :</p> $P = 100,00\% \times \text{Max} (100,00\% - \text{PerformanceFinale}; 0)$ $\text{PerformanceFinale} = \frac{\text{Niveau Final}}{\text{Niveau Initial}}$												
Niveau d'Activation :	60,00% du Niveau Initial i.e. 1 867,68 pts												
Niveau Final :	Désigne le niveau de l'Indice à l'Heure d'Évaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date d'Évaluation.												
Évènement Activant :	L'Évènement Activant a lieu si, au moins une fois pendant la Période de Détermination de l'Activation, le niveau de l'Indice à l'Heure d'Évaluation a été inférieur à son Niveau d'Activation.												
Heure d'Évaluation de l'Activation :	Désigne l'Heure de Clôture Prévue.												
Heure d'Évaluation :	Désigne l'Heure de Clôture Prévue.												

EQUITY MARKETS

Période de Détermination de l'Activation :	Désigne la Date d'Évaluation.
Jour de Bourse :	Désigne tout Jour de Bourse Prévû où le Marché, et, le cas échéant, le Marché Lié sont ouverts aux négociations pendant leurs séances de négociation normales respectives, nonobstant le fait que ce Marché ou, le cas échéant, ce Marché Lié ferme avant son Heure de Clôture Prévûe.
Jour de Bourse Prévû :	Désigne tout jour où il est prévû que le Marché concerné et le Marché Lié, le cas échéant, soient ouverts aux négociations pendant leurs séances de négociation normales respectives.
Heure de Clôture Prévûe :	Désigne l'heure de clôture prévûe en semaine sur le Marché ou, le cas échéant, le Marché Lié, sans tenir compte des négociations ayant lieu après l'heure de clôture ou en dehors des horaires de négociations habituelles.
Droit applicable :	Droit Français
Cotation :	Marché Libre de Paris
Règlement-livraison :	Euroclear France
Forme des Obligations :	Obligation au porteur
Information sur le prix :	Bloomberg Reuters Telekurs
Périodicité de valorisation :	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévû, le Jour de Bourse Prévû suivant.
Marché secondaire :	NATIXIS fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du Sous-Jacent. NATIXIS s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les Obligations dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00% au cours de vente.
Convention de Jour Ouvré :	Jour suivant
Jour Ouvré :	TARGET
Exemption à l'application de la Directive Prospectus :	<input type="checkbox"/> L'offre est exclusivement adressée à des investisseurs hors de l'Espace Economique Européen. <input type="checkbox"/> Les Valeurs Nominales des Obligations sont supérieures ou égales à EUR 100 000 (ou équivalent). <input type="checkbox"/> L'offre des Obligations est exclusivement adressée à des Investisseurs Qualifiés. <input checked="" type="checkbox"/> L'offre des Obligations est adressée à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre, autres que les Investisseurs Qualifiés. <input type="checkbox"/> L'offre des Obligations est adressée à des investisseurs qui acquièrent des Obligations contre versement d'au moins EUR 100 000 par investisseur, pour chaque offre séparément.

<p>Typologie de commercialisation :</p>	<p>La contrepartie achète les Obligations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pour son compte propre. <input checked="" type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la Convention Cadre de Distribution conclue entre Natixis et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Obligations. <input type="checkbox"/> Pour les utiliser comme valeurs de référence dans les contrats d'assurance vie libellés en unité de compte auquel cas les stipulations de la convention cadre d'utilisation de produits comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie en unités de compte conclue entre Natixis et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront 				
<p>Coûts et Charges :</p>	<p>Nous vous informons que des informations génériques sur les coûts et charges associées à certains de nos produits et services sont disponibles sur le site Internet de Natixis CIB. Veuillez également noter que les informations détaillées sur l'ensemble des produits financiers sur lesquels vous souhaitez effectuer une transaction avec nous, les risques sous-jacents et scénarios de performance ainsi que, dans les cas prévus par la réglementation MIF II / PRIIPS, des informations complémentaires sur les coûts et charges sont disponibles sur notre portail client (accès disponible sur simple demande auprès de votre correspondant Natixis habituel).</p>				
<p>Adéquation :</p>	<p>Investir dans le présent produit ou conclure la transaction décrite ici (le cas échéant) peut induire un degré de risque important. Ce "term sheet" ne prétend pas identifier l'ensemble de ces risques (qu'ils soient directs ou indirects) ni identifier tout autre facteur que vous pourriez considérer important et qui pourrait être associé au produit ou à la transaction.</p> <p>Avant d'investir dans ce produit ou de conclure toute transaction, les investisseurs potentiels ou la contrepartie à la transaction (le cas échéant) devraient mener indépendamment leur propre revue et consulter (quand ils l'estiment approprié) leurs propres conseillers financiers externes afin d'évaluer (1) les risques spécifiques associés au produit ou à la transaction ; (2) les implications juridiques, comptables, fiscales, réglementaires ; (3) l'adéquation et le caractère approprié du produit ou de la transaction vis-à-vis de leurs objectifs d'investissement, situation financière ou toute autre contrainte.</p> <p>En général, Natixis considère qu'elle ne fournit pas de conseil en investissement. Dans le cas où elle en fournirait, Natixis a informé son client sur les aspects risque/rendement/liquidité du produit, recueille ses objectifs d'investissement conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Dans le cas du présent produit, Natixis considère qu'il correspond aux caractéristiques suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="403 1682 1449 2033"> <tr> <td data-bbox="403 1682 927 1883"> <input checked="" type="checkbox"/> Long terme (<i>>5 ans de maturité maximum</i>) Court ou Moyen terme (<i>≤5ans de maturité maximum</i>) </td> <td data-bbox="927 1682 1449 1883"> <input type="checkbox"/> Risques faibles (<i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i>) </td> </tr> <tr> <td data-bbox="403 1883 927 2033"> <input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture Spéculation / Arbitrage </td> <td data-bbox="927 1883 1449 2033"> <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés (<i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i>) </td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Long terme (<i>>5 ans de maturité maximum</i>) Court ou Moyen terme (<i>≤5ans de maturité maximum</i>)	<input type="checkbox"/> Risques faibles (<i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i>)	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture Spéculation / Arbitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés (<i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i>)
<input checked="" type="checkbox"/> Long terme (<i>>5 ans de maturité maximum</i>) Court ou Moyen terme (<i>≤5ans de maturité maximum</i>)	<input type="checkbox"/> Risques faibles (<i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i>)				
<input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture Spéculation / Arbitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés (<i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i>)				

	<p>Liquidité élevée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne</p>	
<p>Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :</p>	<p>L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par Natixis (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) ou tout autre avantage en nature conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives aux marchés d'instruments financiers (MiF) (2004/39/EC), ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE. Une commission pourra être versée par Natixis à des intermédiaires financiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée.</p> <p>Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.</p>	
<p>Dispositions AMF : Commissions et frais</p>	<p>La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,50% du nominal des Obligations effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres.</p>	
<p>Restrictions de vente :</p>	<p><u>Placement privé - pas d'offre au public</u></p> <p>Ce produit n'a pas été agréé par AMF ou autre autorité de tutelle.</p> <p>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base de l'Emetteur.</p> <p>Aucune distribution des Obligations n'est possible aux Etats-Unis d'Amérique ou auprès d'investisseurs américains.</p>	
<p>Considérations fiscales américaines :</p>	<p>Non Applicable : les Obligations ne doivent pas être considérées comme des Obligations Spécifiques (telles que définies dans le Prospectus de Base) pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain.</p>	

Avertissement :

Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Natixis à mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Nous vous invitons à lire l'avertissement qui se trouve à la fin du document.

Ce document est une documentation transmise à des fins de discussion et à caractère purement informatif.

La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.

Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller, afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents à chaque investissement indépendamment de Natixis et sur leur adéquation avec sa situation patrimoniale et personnelle. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Plus généralement, Natixis, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations.

Natixis est supervisé par la European Central Bank (ECB). Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est agréée par l'ACPR et réglementée par les « Financial Conduct Authority » et « Prudential Regulation Authority » pour ses activités au Royaume Uni. Les détails concernant la régulation qu'exercent la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority peuvent être obtenus sur simple demande à la Succursale de Londres.

Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon.

Les paiements au titre de l'Instrument peuvent être soumis à une retenue à la source en vertu de la Section 871(m) du « US Internal Revenue Code » de 1986.

Natixis ou son agent (le cas échéant) peut être tenu de retenir un pourcentage de tout montant payable au titre de l'Instrument si un tel montant est considéré comme un « paiement équivalent à des dividendes » (dividend equivalent) (en général certains

montants considérés comme attribuables à des paiements de dividendes relatifs à un titre financier américain sous-jacent) en vertu de la Section 871(m) du « US Internal Revenue Code » de 1986. Le cas échéant, l'obligation de paiement de Natixis sera réduite par le montant de cette retenue à la source et, ni Natixis ni son agent (le cas échéant) ne sera tenu de verser de montants additionnels au titre du montant ainsi retenu. Les investisseurs potentiels et plus particulièrement les investisseurs qui ne sont pas des contribuables américains devraient consulter leur conseiller fiscal sur la portée de cette réglementation et de son impact potentiel sur les paiements au titre de l'Instrument.